

PROCES – VERBAL

CR STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Mercredi 13 octobre 2021 - Restreinte
A : 09h00 (Fin : 11h30)
Lieu : Siège de la LBF (Montgermont)

Présents : Messieurs, B. LEBRETON, M. BESNARD, M. HAYE, Y. HERVIAUX, M. B. GOUAZE
Assistent : Monsieur, S. VALENTIN ; Madame, T. SCACHE
Excusés : Messieurs, Y. LE COCQ, C. COUE

Le Président de la commission, Bernard LEBRETON, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1 – Point sur les dérogations 2021-2022

R1			
D35	SC LE RHEU	PICOULEAU Christophe	Dérogation accordée. La commission a bien reçu les documents complémentaires demandés et accorde la dérogation.

R3			
D35	TA RENNES	FRAGEY Samuel	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. FRAGEY se présente à la certification du CFF3 de mars 2022, dernier délai.
D35	US ST GREGOIRE	SICOT Florian	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. SICOT se présente à la certification du CFF3 de janvier 2022.
D22	US ST CARREUC- HENNON	DELACROIX Benjamin	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. DELACROIX certifie son CFF3 au cours de la saison 2021-2022. La commission informe M. DELACROIX et son club que la dérogation ne pourra pas être reconduite la saison prochaine si M.



			DELACROIX ne se présente pas à la certification cette saison.
D56	GARDE ST CYR MOREAC	RIBLER Julien	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. RIBLER se présente à la certification du CFF3 de janvier 2022.

U18 R1

D56	CEP LORIENT	MIGNONNE Michaël	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation M. MIGNONNE étant stagiaire BMF.
-----	-------------	------------------	---

U18 R2

D29	FC LANDERNEAU	QUEDEC Hugo	Dérogation en attente. La commission est en attente de documents complémentaires.
-----	---------------	-------------	---

U16 R2

D29	FC LANDERNEAU	LE GALL Olivier	Dérogation refusée. La commission rappelle qu'il faut être titulaire d'un CFF3 certifié pour pouvoir entraîner une équipe U16 R2, elle encourage M. LE GALL à s'inscrire à la certification du CFF3.
-----	---------------	-----------------	--

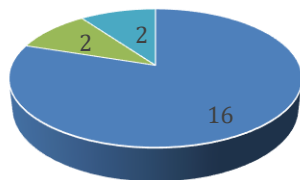
2 – Désignations des éducateurs

La commission a validé le support de communication qui sera communiqué sur le site officiel de la ligue et qui concerne les clubs seniors régionaux.

Un point à part ailleurs été fait sur les désignations des éducateurs jeunes notamment avec le nombre d'éducateurs désignés, à régulariser et non désignés par catégories et par niveau.

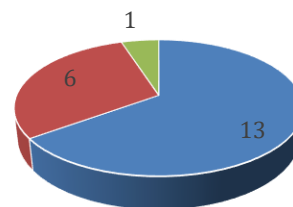


U18 R1



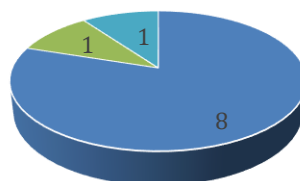
- Educateurs désignés
- Educateurs non désignés
- Educateurs à régulariser

U18 R2



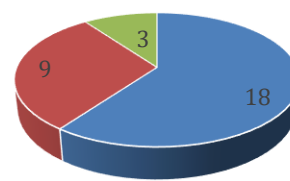
- Educateurs désignés
- Educateurs non désignés
- Educateurs à régulariser

U17 R1



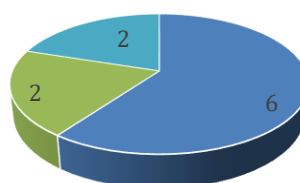
- Educateurs désignés
- Educateurs non désignés
- Educateurs à régulariser

U17 R2



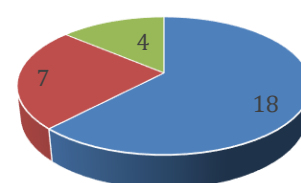
- Educateur désigné
- Educateur non désigné
- Educateur à régulariser

U16 R1



- Educateurs désignés
- Educateurs non désignés
- Educateurs à régulariser

U16 R2



- Educateur désigné
- Educateur non désigné
- Educateur à régulariser

Après avoir pris connaissance de ces chiffres, la Commission décide de communiquer en même temps que la liste des clubs seniors régionaux, celle des clubs dont les équipes jeunes évoluent dans les championnats régionaux et qui sont soumises au statut des éducateurs. Ces listes seront donc diffusées le 15 octobre 2021 sur le site officiel de la Ligue.



3 – Cartes d'éducateurs

Le président B. LEBRETON rappelle l'importance de porter son badge d'entraîneur autour de son cou lors des matchs officiels et demande aux éducateurs concernés de jouer le jeu.

Par ailleurs, la commission envisage de solliciter le service communication de la Ligue afin de créer un article dans le Bretagne Foot sur la carte d'entraîneur notamment avec témoignages d'éducateurs et arbitres. La commission pense en effet, que cela permettra de mieux comprendre l'intérêt de se badge et de le faire entrer plus facilement dans les mœurs de nos clubs.

La commission demande qu'un rappel auprès des candidats en formation (CFF1, CFF2, CFF3, BMF, BEF, etc.) soit fait concernant le Statut des Educateurs et ses obligations. Il est demandé qu'il en soit de même lors des réunions de l'Amicale des Educateurs.

4 – Divers

La commission a pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale du Statut des Educateurs qui accorde la dérogation au club du Cercle Paul Bert Brequigny Rennes pour son éducateur FARARD Hugo qui dirigera l'équipe Féminine U19 Nationaux du club.

Prochaines réunions :

La CR Statut des Éducateurs revoit son calendrier prévisionnel de réunion.

La prochaine réunion restreinte se tiendra le mercredi 10 novembre 2021.

La prochaine réunion plénière se tiendra le samedi 11 décembre 2021 au Centre Technique Henri Guérin à Ploufragan.

P. GEORGES
Directeur Général de la LBF

